



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 114747

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fichier des permis de conduire. Aujourd'hui, les automobilistes n'ont pas la possibilité de se renseigner par Internet sur le nombre de points qu'ils possèdent sur leur permis. Aussi, il lui demande s'il envisage une modernisation du fichier des permis de conduire.

Texte de la réponse

Lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 8 novembre 2006, le Gouvernement a décidé de permettre aux conducteurs d'avoir accès rapidement et en toute transparence à leur capital de points. À cet effet, un site Internet, permettant à chaque titulaire du permis de conduire d'avoir accès au solde de points affecté à son permis de conduire, va être créé. Les informations délivrées sur ce site seront personnelles et confidentielles, ce qui nécessite la définition préalable de codes identifiants et de codes d'accès sécurisés. Il a été convenu que l'accès à ce site Internet serait ouvert au public à compter du 1er juillet 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114747

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13492

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2463